

Grilles horaires de la scolarité obligatoire (année scolaire 2024-2025)

COMPLÉMENTS CANTONAUX

DROIT ET ÉCONOMIE¹

Degré secondaire I (cycle 3) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG		GENÈVE	JURA
Semaines/an →	39	38		38½	39
Période de : →	45 minutes	50 minutes		45 minutes	45 minutes
9 ^e	Sections G/M/P ²	-		-	-
	3	-		-	-
10 ^e	Sections G/M/P	-		-	Option obligatoire ⁴ : groupe 3 Économie pratique
	3	-		-	2
11 ^e	Sections G/M/P	Exigences de base (EB) / Générale (G) : Économie ⁴	Prégymnasiale (PG) Économie ⁴	-	Option obligatoire : groupe 3 Économie
	3	2	1	-	2

Années ↓	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD	
Semaines/an →	39	36½	38 ⁵	38	
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	
9 ^e	-	-	-	VP / VG ⁶ : OS ⁴ Économie et Droit	VG ⁶ : OCOM ⁴ Économie et Droit
	-	-	-	4	2
10 ^e	-	-	-	VP / VG : OS Économie et Droit	VG : OCOM Économie et Droit
	-	-	-	4	2
11 ^e	Option académique ⁴ Sciences humaines ⁷	Option d'orientation ⁴ Cours commercial ⁸	-	VP / VG : OS Économie et Droit	VG : OCOM Économie et Droit
	4	2	-	4	2

Source : Documents cantonaux officiels et membres de la Commission pédagogique (COPED) de la CIIP.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).

¹ Il n'y a pas d'enseignement du *Droit* et de l'*Économie* au degré primaire (cycle 1 & cycle 2).

² BE : Générale (G) / Moderne (M) / Section préparant aux écoles de maturité (P).

³ BE : L'enseignement de l'*Économie* est compris dans l'enseignement de la *Géographie*. Plus option facultative selon offre de l'école.

⁴ FR, JU, NE, TI, VD : Options et cours spécifiques obligatoires, cf. onglet « compléments cantonaux ».

⁵ VS : Concrètement, il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes.

⁶ VD : Voie prégymnasiale (VP), Voie générale (VG).

⁷ NE : Option *Sciences humaines* qui comprend des notions de *Droit* et *Économie*.

⁸ TI : *Cours commercial* ou *Activités techniques et artisanales*.